



**COMMUNIQUE DE PRESSE  
WEB SCA  
RESULTATS AGO & AGE DU 13 JANVIER 2015  
INSTAURATION D'UN SEUIL STATUTAIRE DANS LE CADRE DE LA LOI DU 2 MAI 2007  
RELATIVE A LA PUBLICITE DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES**

**I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**1. Adoption du statut de SIR publique**

Le 2 décembre 2014, la FSMA a agréé WEB SCA, sous certaines conditions suspensives, en tant que Société Immobilière Réglementée (« SIR ») publique conformément à la loi du 12 mai 2014 et son arrêté royal du 13 juillet 2014, relatifs aux sociétés immobilières réglementées.

L'assemblée générale extraordinaire tenue ce 13 Janvier 2015 a approuvé à l'unanimité les modifications de statuts de WEB SCA en vue de l'adoption du statut de SIR (Société Immobilière Réglementée) publique<sup>1</sup>.

Comme aucun droit de retrait n'a été exercé et que toutes les conditions suspensives auxquelles la modification des statuts et l'agrément par la FSMA étaient soumis, ont dès lors été remplies, WEB SCA revêt dès aujourd'hui le statut de SIR publique.

WEB SCA se réjouit de bénéficier de ce nouveau statut qui lui permettra de poursuivre ses activités opérationnelles de société immobilière de manière efficace, travaillant dans l'intérêt de toutes ses parties prenantes. Elle remercie ses actionnaires pour leur soutien lors de ce processus de changement de statut.

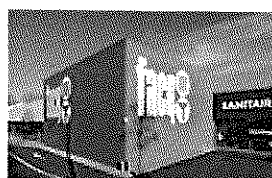
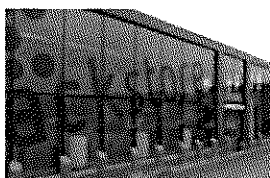
**2. Composition du conseil d'administration du gérant statutaire et de la direction effective de la Société**

Dans le cadre de la nouvelle structure, plusieurs changements sont intervenus dans la composition du conseil d'administration du gérant statutaire et de la direction effective de la Société afin de permettre une meilleure distinction entre les fonctions d'administration et les fonctions opérationnelles, la dimension opérationnelle de l'équipe étant parallèlement renforcée.

Ont été nommés en qualité de dirigeant effectif, Monsieur Claude Desseille (*Chief Executive Officer*), Madame Caroline Wagner (*Chief Administrative Officer*) et Monsieur Antoine Tagliavini (*Chief Financial Officer*).

Monsieur Laurent Wagner a été nommé *Head of Development & Operation* et Madame Valérie Wagner, *Head of Marketing & Sales*.

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur les différences entre ces deux régimes et les raisons pour lesquelles WEB SCA a demandé une modification de ses Statuts, voir notre communiqué de presse du 11 décembre 2014, disponible sur notre site internet.



Le conseil d'administration comporte désormais cinq membres : Messieurs Christian Jacqmin, Daniel Weekers et Claude Bolette poursuivent leur mandat en qualité d'administrateurs indépendants, et Monsieur Claude Desseille et Madame Caroline Wagner en qualité d'administrateurs exécutifs. Monsieur Christian Jacqmin continue à en assurer la présidence et Monsieur Daniel Weekers a été, quant à lui, nommé vice-président.

### **3. Capital autorisé et rachat d'actions propres**

L'assemblée générale extraordinaire de ce jour a également approuvé le renouvellement des autorisations données au gérant statutaire en matière de capital autorisé et en matière d'acquisition, d'aliénation et de prise en gage d'actions propres.

### **4. Instauration d'un seuil de notification statutaire dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes**

A l'occasion de la modification des statuts, l'assemblée a approuvé l'instauration d'un seuil de notification statutaire supplémentaire (3 %).

Compte tenu de la prise d'effet immédiate de la modification des statuts, les actionnaires de WEB SCA sont tenus, conformément aux dispositions légales, de notifier à la FSMA et à WEB SCA les franchissements à la hausse et à la baisse des seuils de notification 3 %, 5 % et multiples de 5 %.

Les notifications de participation importante conformément à la loi et aux statuts de WEB SCA peuvent être transmises à [cwagner@w-e-b.be](mailto:cwagner@w-e-b.be) et à la FSMA ([trp.fin@fsma.be](mailto:trp.fin@fsma.be))

L'ensemble des informations et documents relatifs au changement de statut et à l'assemblée générale extraordinaire sont disponibles sur le site internet de la société ([www.w-e-b.be](http://www.w-e-b.be)) ou sur simple demande au siège social.

## **II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

L'ensemble des points repris à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, en ce compris la distribution d'un dividende brut de 3,44 € par action représentant un rendement brut de 6,19 % par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 55,55 €, a été approuvé par cette assemblée.

Le dividende sera payé contre la remise du coupon n°17 à partir du 20/01/2015.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Caroline WAGNER  
Tel : +32.(0)71.259.294  
[cwagner@w-e-b.be](mailto:cwagner@w-e-b.be)

Antoine TAGLIAVINI  
Tel : +32.(0)71.259.291  
[atagliavini@w-e-b.be](mailto:atagliavini@w-e-b.be)